Finistère (ex-IDCC 860) Avenant n° 62 du 18 novembre 2022 relatif aux taux effectifs garantis annuels (TEGA)

Etendu par arrêté du 7 février 2023 JORF 18 février 2023

IDCC

- 3248

SIGNATAIRES

- Fait à :

Fait à Brest, le 18 novembre 2022. (Suivent les signatures.)

- Organisations d'employeurs :

UIMM Finistère,

- Organisations syndicales des salariés :

CFDT ; CFE-CGC,

NUMÉRO DU BO

- 2023-1

LISTE DES CONVENTIONS AUXQUELLES CE TEXTE EST RATTACHÉ

- Convention collective nationale de la métallurgie du 7 février 2022 - Étendue par arrêté du 14 décembre 2022 JORF 22 décembre 2022

Article 1er

En vigueur étendu

Les taux effectifs garantis annuel (TEGA), base 151,67 heures par mois, pour un horaire hebdomadaire de travail effectif de 35 heures sont fixés à partir de l'année 2022 dans le barème annexé au présent avenant.

Article 2

En vigueur étendu

Les conditions d'application de ces TEGA sont celles qui ont été définies aux articles de l'avenant mensuel de la convention collective.

Article 3

En vigueur étendu

En application de l'article L. 2261-23-1 du code du travail, les signataires conviennent que le contenu du présent avenant ne justifie pas de prévoir de stipulations spécifiques pour les entreprises de moins de 50 salariés visés à l'article L. 2232-10-1 du code du travail.

Article 4

En vigueur étendu

Le présent avenant sera déposé à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Finistère et au conseil de prud'hommes de Brest.
La partie la plus diligente formulera une demande d'extension auprès des services du ministère du travail et de l'emploi dans les conditions prévues aux articles L. 2231-6, D. 2231-2 et D. 2231-3 du code du travail.

Annexe

Article

En vigueur étendu

Annexe
Barème des taux effectifs garantis annuel (TEGA) pour 2022

Barème pour un horaire hebdomadaire correspondant à la durée légale du travail de 35 heures.

Niveau	Échelon	Coefficient	TEGA 2022
I	1	140	19 830 €
	2	145	19 850 €
	3	155	19 900 €
II	1	170	20 300 €
	2	180	20 500 €
	3	190	21 000 €
III	1	215	21 400 €
	2	225	21 500 €
	3	240	22 200 €
IV	1	255	23 000 €
	2	270	24 200 €
	3	285	25 200 €
V	1	305	26 400 €
	2	335	28 700 €
	3	365	31 250 €
		395	33 800 €

NOTA :